



Rapport annuel 2017



sur le **P**rix et la **Q**ualité du **S**ervice public de l'eau potable du **SEBVF**

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 1.5 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2017

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 69 Communes adhérentes et 2 EPCI ayant la compétence eau potable.

Cela permettra :

- * d'en porter connaissance à leurs Conseillers Communautaires et Municipaux,
- * de le mettre à la disposition des abonnés des Communes concernées.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

- I - Périmètre d'action du S.E.B.V.F.
- II - Indicateurs techniques
- III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager
- IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

Depuis 1996, tous les Maires sans exception sont tenus de présenter à l'assemblée délibérante, un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Après le décret et l'arrêté en date du 2 mai 2007 qui ont modifié de façon significative le contenu de ce rapport annuel (mise en place des indicateurs de performance), un arrêté du 2 décembre 2013 a modifié le contenu de ces indicateurs en lien avec le descriptif détaillé des ouvrages. Enfin, la loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié les délais de présentation de ce rapport du 30 juin au 1^{er} Octobre.

I – Périmètre d'action du S.E.B.V.F.

À l'origine, la structure s'appelait Syndicat Intercommunal des Eaux du Forage de Basse-Vigneulles et comptait 11 communes rurales : Arriance, Bionville-sur-Nied, Elvange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Hémilly, Herny, Mainvillers, Many et Marange-Zondrange.

L'arrêté préfectoral créant officiellement le Syndicat des Eaux date du 9 mai 1966. Dès sa création, le Syndicat a décidé de mettre tout en œuvre pour assurer la production d'eau avec un ancien forage situé à Basse-Vigneulles (F1), afin d'équiper les maisons d'un robinet d'eau courante.

En l'espace de 51 ans (le 9 mai 1966), le SEBVF s'est étendu, pour compter aujourd'hui à son actif 83 communes, depuis l'arrivée en 2009 des 13 communes du SIE de Lesse-Chenois, et de la fusion en 2016 des Communes de COLLIGNY et MAIZERY.

En mars 2018, le SEBVF a été transformé en Syndicat Mixte suite à la prise de compétence « eau » par la Métropole « Metz Métropole » et la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange « CCHCPP » qui se sont substituées aux 14 Communes membres (1 + 13 Communes).

Le SEBVF regroupe donc dorénavant 2 EPCI (Metz Métropole et CCHCPP) et 69 Communes.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) est administré par les élus locaux depuis sa création.

- 208 Délégué(e)s du Comité
- 29 Délégué(e)s du Bureau, dont :
 - o 1 Président et les 8 Vice-Président(e)s.

La loi NOTRe devrait être modifiée et laisse dorénavant la possibilité, sous conditions, de différer au 01.01.2026 au lieu du 01.01.2020 la prise de compétence. Ceci donne un temps de réflexion supplémentaire.

En 2017, le S.E.B.V.F. a distribué de l'eau potable à **44 467** habitants (population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2014) en régie directe soit à **19 639** abonnés, sur le territoire des **83** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre d'abonnés	18 119	18 444	18 878	18 888	19 042	19 225	19 322	19 473	19 639

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2017, le nombre d'abonnés n'a pas augmenté de manière significative.

Parmi les abonnés, on peut remarquer de « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **13** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m³/an, **12** clients consomment plus de 6 000 m³/an (**2** de 6 à 10 000 m³/an ; **6** de 10 000 à 20 000 m³/an ; **3** de 20 000 à 30 000 m³/an ; **0** de 30 000 à 40 000 m³/an ; **0** de 40 000 à 50 000 m³/an ; **1** de 50 000 à 60 000 m³/an). Ces 25 gros consommateurs représentent un volume de **273 357 m³ soit 12,3 %** du volume total facturé en 2017 (12,2 % en 2016).

A la fin 2017 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 687 km de réseau (> DN 50),
- le linéaire de raccordements individuels est évalué à 355 km,
- le volume de stockage est de 18 675 m³ pour 46 ouvrages,
- la capacité totale de production du SEBVF est de 14 500 m³/jour sur sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 000 m³/jour pour 8 forages.

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité s'engage à mettre en place des indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

	Arrêté du 2 mai 2007	En place	A mettre en place
<u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>			
Situation des principaux points de production d'eau		X	
Volumes Vendus		X	
Rendement du réseau de distribution	X	X	
Fuites et interventions		X	
Travaux de raccordements réalisés		X	
Indice linéaire des volumes non comptés	X	X	
Indice linéaire des pertes du réseau	X	X	
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	X	X	
<u>INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX</u>			
Prix de l'eau		X	
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	X	X	
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	X	X	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	X	X	
Taux d'impayés	X	X	
<u>QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER</u>			
Taux de réclamations	X	X	
Taux de conformité des prélèvements d'eau	X	X	
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	X	X	
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	X	X	

II - Indicateurs techniques

a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 3 unités de distribution, constituées de 8 forages en service en nappe profonde (grès vosgien).

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de CRÉHANGE (pour les forages 602 et 605) et de BASSE-VIGNEULLES (pour cinq forages F1 à F5) et d'un forage à HOLACOURT dont les caractéristiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

La production totale des forages du Syndicat a été de **3 342 726 m³ en 2017**.

Tableau : Caractéristiques des différents forages

Forages Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse- Vigneulles 1	Basse- Vigneulles 2	Basse- Vigneulles 3	Basse- Vigneulles 4	Basse- Vigneulles 5	Holacourt
Production en 2017 (m3/an)	14 489	477 237	320 864	547 876	527 756	492 360	752 531	209 613
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	780 000	255 500
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971
Dureté (°F)	39,2	28,1	38,8	37,3	37	38,5	35,7	22,4
Chlorures* (mg/L)	230	330	42	44	24	8,3	2,6	200
Sodium* (mg/L)	164	199	47,7	48,2	34,7	13,2	9	127
Sulfates* (mg/L)	327	120	172	163	140	113	93	94,4
Conductivité* (µS)	1500	1 500	890	920	850	760	700	1100

*Limite de qualité Maximum : Chlorures : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfates : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS

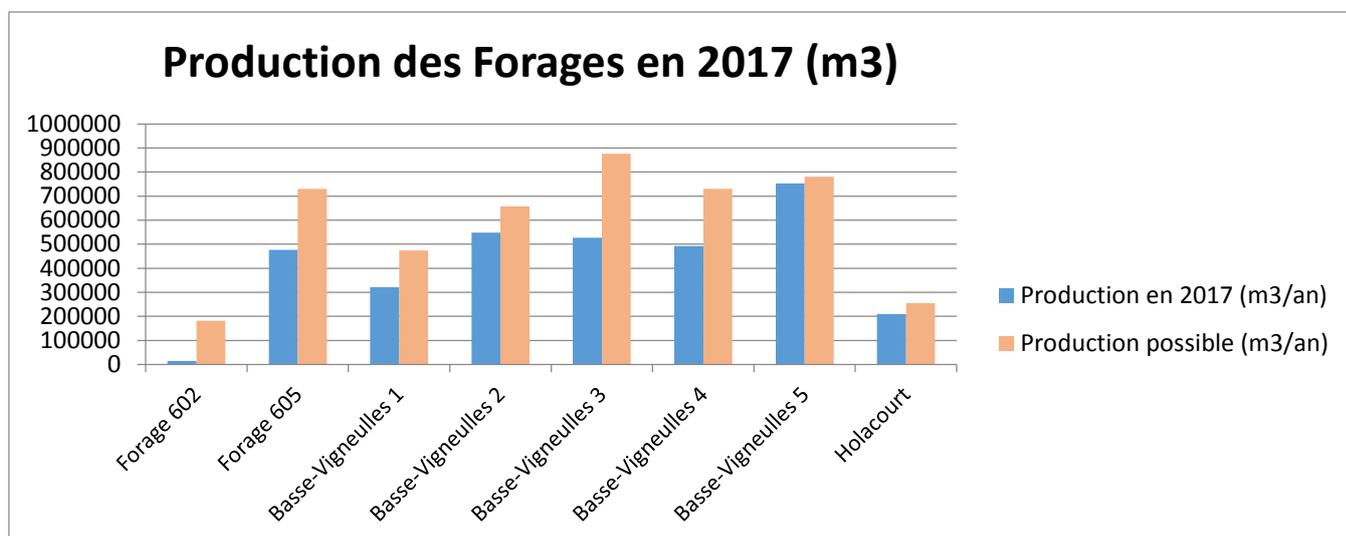
Pour les forages de CRÉHANGE, on dépasse les valeurs indiquées par les normes pour les paramètres chlorure et sodium, mais il s'agit de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles.

Depuis la mise en route du forage 5 de BASSE-VIGNEULLES en 2006, les forages de CRÉHANGE 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé.

Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique, l'eau provenant des forages de CRÉHANGE est mélangée avec l'eau des forages de BASSE-VIGNEULLES, sur le site de Redlach. À noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectué par l'ARS.

L'eau est pompée à une profondeur de 100 mètres, puis passe sur des filtres afin d'enlever les éléments qui ont été dissous lors de son passage dans les différentes couches de roches. Ces éléments sont le fer, le manganèse, des sels de calcium tels que les carbonates et les bicarbonates. Ces derniers proviennent de la dissolution des roches calcaires. La concentration importante en bicarbonate de calcium caractérise l'eau produite par notre Syndicat, qui est qualifiée d'eau "dure".

L'eau distribuée par le SEBVF est parfaitement conforme aux exigences fixées par les normes européennes. Cependant, la concentration importante en carbonate de calcium (appelé plus communément calcaire) a poussé les élus à compléter la filtration par un adoucissement (suppression du calcaire), réalisé en 1999 par la nouvelle usine de décarbonatation, située à Basse-Vigneulles qui ne traite que les Forages F1 à F5.

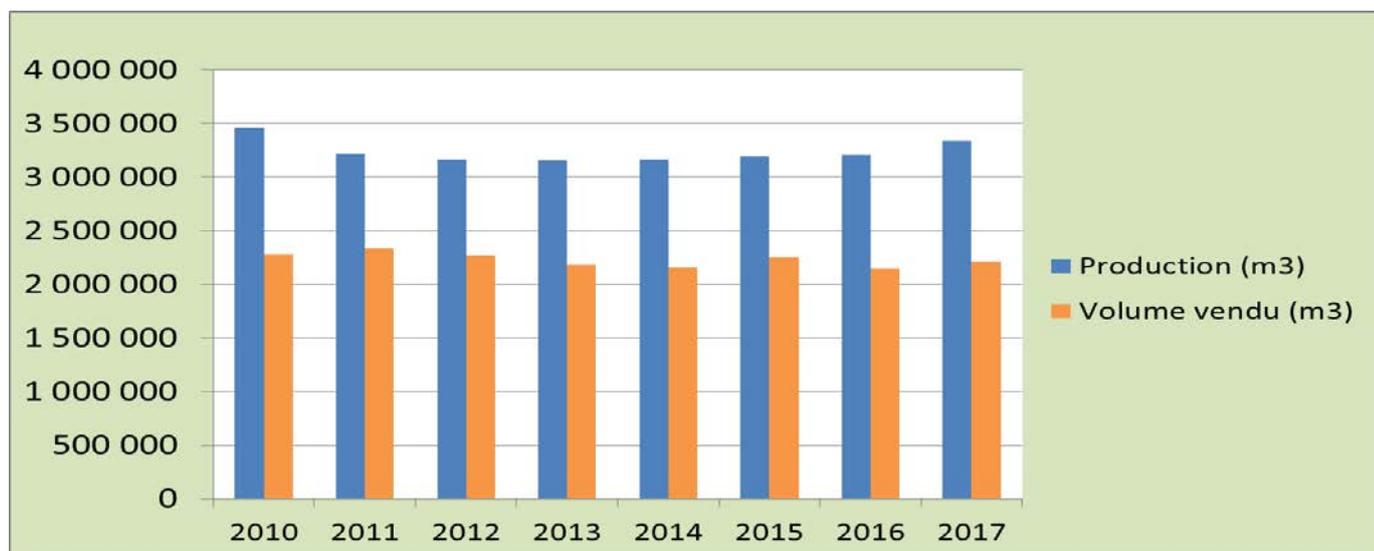


b) Volumes vendus :

Le volume d'eau facturé aux particuliers en régie directe a été de **2 212 454 m³ en 2017.**

En annexe vous trouverez le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2017.

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Production (m ³)	3 464 107	3 216 621	3 165 148	3 161 372	3 162 911	3 194 587	3 207 447	3 342 726
Volume vendu (m ³)	2 279 603	2 335 557	2 271 952	2 186 107	2 158 896	2 205 642	2 147 587	2 212 454
Rendement Brut	65,81	72,61	71,78	69,15	68,26	69,04	67,28	66,93



En 2013, la tendance nationale de baisse de consommation s'était déjà confirmée au SEBVF avec 85 845 m³ consommés de moins qu'en 2012. En 2017, nous sommes sur des valeurs identiques à 2015.

c) Performance du réseau :

- Rendement brut : 66,93 %

Le volume comptabilisé du décret fuites (annulation directement à la facture) est de **24 913 m³** et doit être ajouté au volume d'eau facturé de **2 212 454 m³**. Le rendement brut est le rapport entre le volume facturé et comptabilisé et le volume prélevé au niveau des forages ((2 212 454 + 24 913)/3 342 726 X 100)). **On obtient un rendement brut de 66,93 %** ce qui représente un coefficient de perte de **33,07 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers,...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

Le rendement brut est en baisse en raison de la présence de fuites, corrélées à la pression qui demeure stable sur l'ensemble du réseau et de facto entraîne la dégradation dudit rendement.

- Rendement net : 68,02 %

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations). C'est le rendement qui prend en compte tous les usages.

- Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : 4,41 m³/j/km (critère AERM 2010 : < 7 m³/j/km)

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : 4,26 m³/j/km

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements).

- Indice Linéaire de Consommation (ILC) : 9,06 m³/j/km

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : > 66,81 %

Le rendement net doit être supérieur à cette valeur. En 2017, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret 2012-97 du 27 janvier 2012.

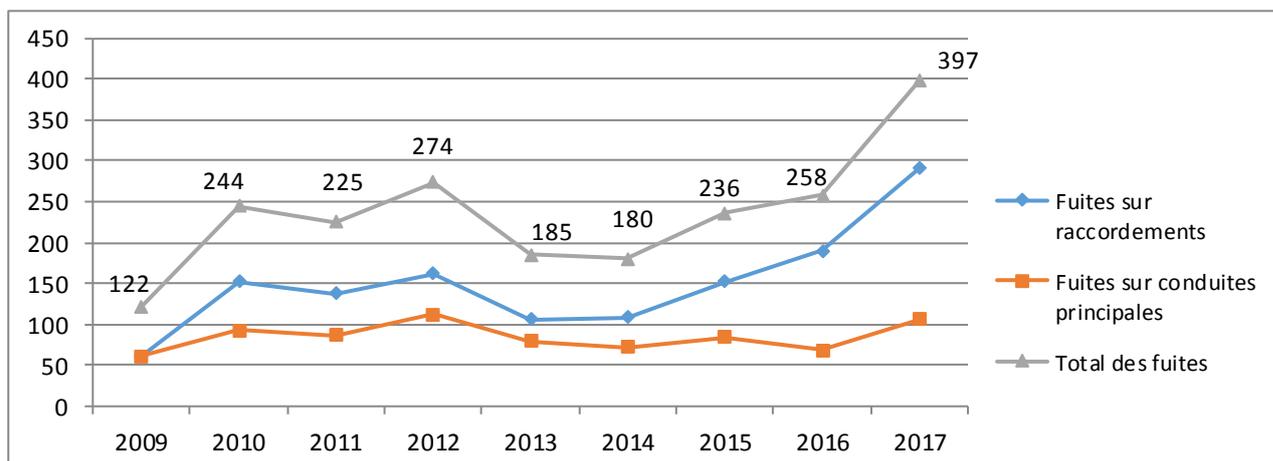
	2014		2015		2016		2017	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 8 forages (m³)	3 162 911	8 666	3 194 587	8 753	3 207 447	8 788	3 342 726	9 158
Facturation abonnés avec décret fuite (m³)	2 158 896	5 915	2 205 576	6 043	2 157 889	5 912	2 237 367	6 129
Rendement brut	68,26 %		69,04 %		67,28 %		66,93 %	
Rendement net	68,78 %		69,68 %		68,41 %		68,02 %	
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m³/j/km)		4,11		4,04		4,19		4,41
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m³/j/km)		4,03		3,96		4,04		4,26
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km)		8,89		9,09		8,75		9,06
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC)	66,77 %*		66,82 %*		66,75 %		66,81 %	

* le rendement net doit être supérieur à cette valeur.

Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du Syndicat :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Fuites sur raccordements	152	138	162	106	108	152	190	291
Fuites sur conduites principales	92	87	112	79	72	84	68	106



De 2010 à 2013, nous avons observé une augmentation significative du nombre d'interventions pour fuites. En 2014, la période hivernale clémente a permis de faire baisser le nombre de fuites. L'année 2016 a été marquée par une période de fuites très importante de juillet à mi-octobre. L'année 2017 est marquée par deux fortes périodes de fuites (fin de l'hiver et en été).

En 2014, selon l'analyse comparative de la FNCCR, les collectivités ont observé en moyenne 12 casses pour 100 km de réseau principal ce qui pour le SEBVF représenterait 83 interventions (à comparer avec 2014). Cet indicateur doit toutefois être considéré avec précaution : en effet, une casse comptabilisée doit d'abord être détectée. Ainsi un taux de casses élevé n'est pas nécessairement synonyme de mauvaise performance du réseau mais d'efforts sur la recherche de fuites, alors qu'un faible taux de casses peut traduire une mauvaise détection des fuites.

En 2014, au niveau national, la FNCCR donne un taux de casse sur branchement de l'ordre de 1 %.

d) Personnel du Syndicat :

En 2017, une attention particulière a été donnée à la gestion des abonnés via le nouveau site internet (gestion des alertes, avis de coupure d'eau, prise en charge de toutes demandes, ...). Une formation spécifique DICT/Travaux urgents a été réalisée par les agents de terrain en 2017.

e) Bâtiments :

Les travaux de réhabilitation de 5 réservoirs ont démarré en octobre 2016 pour une durée de 3 ans. Une étude sur l'accessibilité du Siège aux Personnes à Mobilité Réduite a été réalisée en 2015 et a abouti au dépôt d'un agenda d'accessibilité programmée avec un démarrage de la mission de maîtrise d'œuvre fin 2017 et des travaux sont programmés en 2018. En 2017, ont été réalisés les travaux de réhabilitation de l'armoire électrique de la station de CRÉHANGE.

f) Installation des modules chez les particuliers

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau, le système de télé-relève par terminal portable est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés en télérelève au 01.12.2017 sur les différents secteurs :

SECTEURS	Nombre d'Abonnés	Compteurs avec sondes
Secteur BASSE-VIGNEULLES	5 965	4 017
Secteur DUF Cités	1 605	1 595
Secteur COURCELLES-CHAUSSEY	1 358	1 363
Secteur DELME	1 606	1 602
Secteur PANGE	2 376	2 184
Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	2 016	1 392
Secteur SERVIGNY-Lès-RAVILLE	1 115	1 092
Secteur GUESSLING-HÉMERING	1 085	303
Secteur RÉMILLY	1 333	1 327
Secteur LESSE-CHENOIS	1 135	1 119
TOTAL	19 594	15 994 (*)

(*) + 1 875 compteurs équipés par rapport à 2016

g) Véhicules

En 2017, nous avons fait l'acquisition d'un MASTER équipé « travaux » ainsi qu'un véhicule léger du type Kangoo. En 2018, il n'est pas prévu de remplacer des véhicules.

Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
KANGOO	ET-232-CJ	2018	10 kms
KANGOO	DT-071-BG	2015	35 747 Kms
KANGOO	CH-720-VW	2012	70 140 kms
KANGOO	AV-316-WB	2010	154 166 kms
KANGOO	BR-699-MJ	2011	247 362 kms
FORD KA	CJ-618-ZG	2012	36 722 kms
BIPPER	BR-141-JF	2011	114 979 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	186 158 kms
MASTER (Travaux)	EN-486-HV	2017	4 076 kms
MASTER (ASTREINTE)	AV-180-RE	2010	138 929 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	183 121 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	229 046 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	177 484 kms
CAMION – Grue Renault	821-BQZ-57	2007	138 117 kms
CAMION IVECO – Grue	507 AYT 57	2003	161 515 kms
TRACTOPELLE	/	1999	6 074 h
MINIPELLE avec remorque	75334	2008	3 550 h
MINIPELLE avec remorque	77279	2008	3 200 h
COMPRESSEUR	AV-180-RE	--	436 h
COMPRESSEUR	251-CAG-57	--	527 h

* kilométrages et heures au 31.12.2017

h) Protection de la ressource

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une déclaration d'utilité publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource.

Le forage d' HOLACOURT est règlementairement protégé.

Concernant les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES, l'arrêté a été signé le 9 août 2016. L'Arrêté Préfectoral a été notifié aux propriétaires des parcelles comprises dans le périmètre immédiat et rapproché courant juin 2017. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés en 2017.

La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 % pour le forage de HOLACOURT et également pour les forages de CRÉHANGE et BASSE-VIGNEULLES.

En 2014, la moyenne nationale est de 74 %.

III - Indicateurs de la qualité de service à l'Usager

a) Taux de conformité des prélèvements d'eau

Depuis 2017, suite à un appel d'offre réalisé par l'ARS, les prélèvements et les analyses sont dorénavant exécutées par le laboratoire Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH (67). Le résultat des analyses, concernant la qualité de l'eau distribuée, est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe les fiches de synthèse des analyses réalisées en 2017 sur les trois unités de distribution. La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau sera disponible sur le site internet du Syndicat.

La dépense en analyses d'eau en 2017 s'est élevée à **9 925,84 €HT**.

b) Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis le 01.01.2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapportés au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix de l'eau pratiqué par la collectivité.

En 2017, ce sont 32 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 19 639 abonnés, soit 1,6 réclamations / 1 000 abonnés.

En 2014, la FNCCR donne une moyenne l'ordre de 3,3 réclamations / 1000 abonnés Cet indicateur reste très subjectif car certains services comptabilisent toute demande des usagers même non justifiée et d'autres invitent les usagers à faire un courrier pour formaliser les réclamations orales.

c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son raccordement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

971 abonnés sur un total de 19 639 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau, soit environ 50 abonnés /1 000 abonnés. Le temps de coupure moyen est de 5h30 par coupure pour l'année 2017.

Cet indicateur est très subjectif car il ne prend pas en compte le nombre exact d'abonnés coupés totalement. En effet, sur un même réseau, selon la rapidité de la réparation, seuls les points hauts sont concernés.

d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un raccordement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un raccordement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un raccordement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter du 01.01.2013.

En 2017, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes. Les seuls dépassements constatés sont liés à la configuration des travaux nécessitant des autorisations spécifiques (permission de voirie, ...) ou des reports suite à la demande des clients afin de les coordonner avec d'autres travaux.

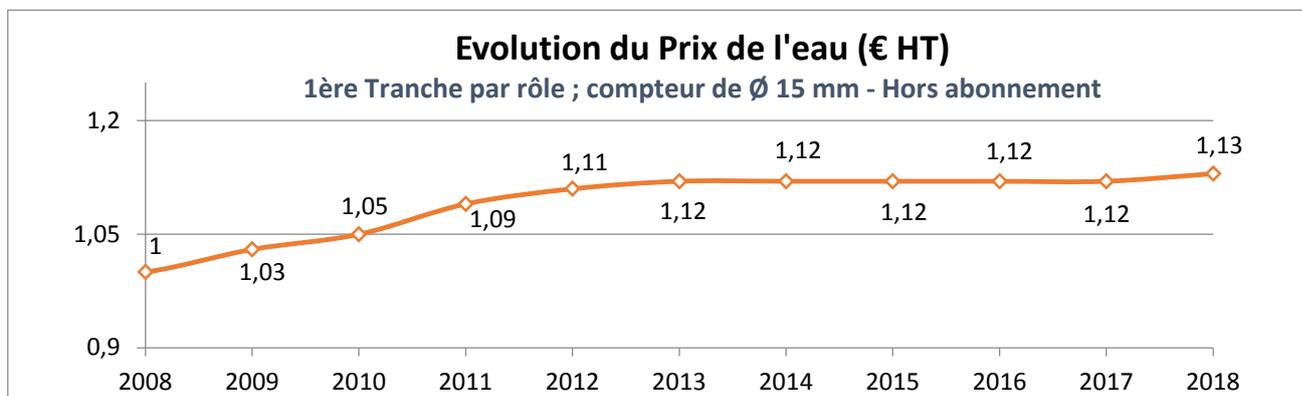
IV - Indicateurs financiers et patrimoniaux

a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevance du mètre cube d'eau s'élevait en 2017 à **1,12 €**(part eau potable), inchangé depuis 2013.

En 2017 le prix du mètre cube s'élevait à 1,674 € (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) contre 1,614 € en 2016.

En annexe vous trouverez le prix de l'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2017.



Le prix du mètre cube en 2018 (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) est de 1,689 €

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau depuis 2008, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2018 qui ne comporte que 3 tranches par rôle depuis 2015.

BASE €HT	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<u>EAU</u>											
* de 0 à 50 m ³	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,11 €	1,12 €	1,12 €	--	--	--	--
* de 50 à 110 m ³	1,00 €	1,03 €	1,05 €	1,09 €	1,13 €	1,18 €	1,18 €	--	--	--	--
* de 110 à 375 m ³	0,95 €	0,98 €	1,00 €	1,04 €	1,08 €	1,12 €	1,12 €	--	--	--	--
* de 375 à 550 m ³	0,71 €	0,73 €	0,74 €	0,77 €	0,80 €	0,83 €	0,83 €	--	--	--	--
* au-delà de 550 m ³	0,61 €	0,63 €	0,64 €	0,66 €	0,67 €	0,68 €	0,68 €	--	--	--	--
<u>EAU</u>											
* de 0 à 20 m ³	--	--	--	--	--	--	--	1,12 €	1,12 €	1,12 €	1,13 €
* de 21 à 375 m ³	--	--	--	--	--	--	--	1,16 €	1,18 €	1,20 €	1,21 €
* au-delà de 375 m ³	--	--	--	--	--	--	--	0,70 €	0,72 €	0,74 €	0,75 €
<u>SURTAXE AGENCE</u>											
	0,12 €	0,05 €	0,10 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €

ABONNEMENT COMPTEURS											
ABONNEMENT (annuel)											
BASE €HT	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
* Code 1 – Diam. 15 mm	24,24 €	24,96 €	33,96 €	39,96 €	51,96 €	51,96 €	54,60 €	54,60 €	55,68 €	61,68 €	62,28 €
* Code 2 – Diam. 20 mm	28,68 €	29,52 €	38,52 €	45,60 €	52,80 €	60,00 €	60,00 €	60,96 €	62,16 €	68,76 €	69,48 €
* Code 3 – Diam. 30 mm	35,88 €	36,96 €	51,96 €	54,00 €	62,40 €	70,80 €	70,80 €	72,00 €	73,44 €	81,24 €	82,08 €
* Code 4 – Diam. 40 mm	47,28 €	48,72 €	60,72 €	72,00 €	82,80 €	93,60 €	93,60 €	95,04 €	96,96 €	107,28 €	108,36 €
INDUSTRIELS (annuel)											
* Code 5 – Diam. 60 mm	136,77 €	140,88 €	164,88 €	195,00 €	225,00 €	240,00 €	240,00 €	240,00 €	244,80 €	271,08 €	273,78 €
* Code 6 – Diam. 80 mm	149,82 €	154,32 €	190,32 €	223,50 €	255,00 €	270,00 €	270,00 €	270,00 €	275,40 €	304,95 €	307,98 €
* Code 7 – Diam. 100 mm	190,59 €	196,32 €	256,32 €	300,00 €	345,00 €	360,00 €	360,00 €	360,00 €	367,20 €	406,62 €	410,67 €
* Code 8 – Diam. 150 mm	204,27 €	210,39 €	330,96 €	388,50 €	450,00 €	480,00 €	480,00 €	480,00 €	489,60 €	542,16 €	547,56 €
* Code 9 – Diam. 200 mm	306,36 €	315,54 €	435,54 €	510,00 €	585,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	612,00 €	677,94 €	684,72 €

b) Renforcement et extension des conduites / taux de renouvellement

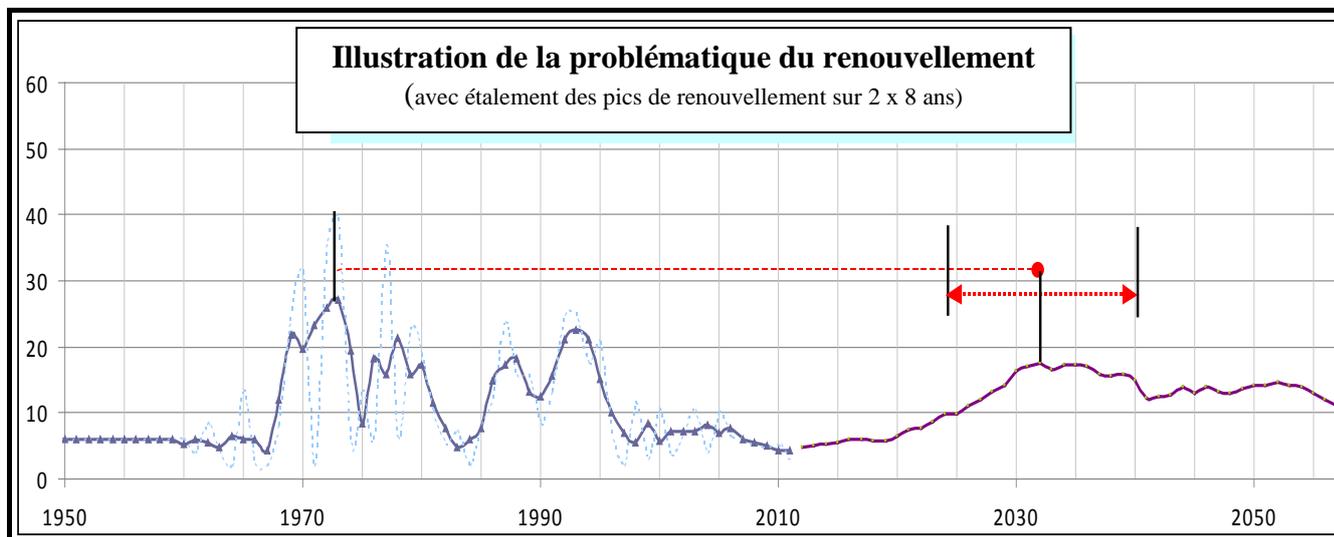
Les travaux suivants programmés en 2017 sont achevés et ont été réalisés par nos équipes, ou dans le cadre de marchés spécifiques ou dans le cadre du marché à bons de commande attribué à KREMEUR TP et au Groupement CHAUVET-DUCHANOIS.

Lieu des travaux	Rues concernées	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccordements individuels	Entreprises ayant réalisé les travaux
LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	Rue des Casernes Rue de Souren Rue du Castel	PVC 160 sur 385 ml et PVC 140 sur 105 ml	37	EUROVIA/SEBVF
VIVIERS	Rue Basse	-	9	SEBVF
CHANVILLE	Rue des Estanges	PVC 60 sur 215 ml	7	KREMEUR TP
ORIOCOURT	Rue des Hirottes	Fonte 60 sur 172 ml	11	DUCHANOIS TP

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprises de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2011.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nouveaux raccordements	143	83	82	97	89	94	82
Compteurs en lotissement	86	85	91	61	40	79	75
Reprise de raccordements individuels	246	161	115	110	57	107	160
Linéaire de conduites renouvelées (km)	2	1,86	0,83	1,065	0,63	0,48	0,877
Linéaire total des conduites principales (km)	670	670	670	670	670	687*	687*
Taux de renouvellement des conduites (base 670 km)	0,3 %	0,28 %	0,12 %	0,16 %	0,09 %	0,07 %	0,12 %

*Mise à jour 2016 en intégrant les conduites principales supérieures à partir de 60 mm.



Le linéaire total de réseau, pour les conduites considérées principales, dont le diamètre extérieur est supérieur ou égal :

- au diamètre 50 mm est estimé à environ 687 km ;
- au diamètre 80 mm est estimé à environ 634 km.

Les rendus suivants illustrent la prédominance des diamètres 100 à 200 mm. On retiendra que les conduites PVC 140 mm et 160 mm représentent 35 % du linéaire du réseau de distribution du SEBVF.

Figure 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

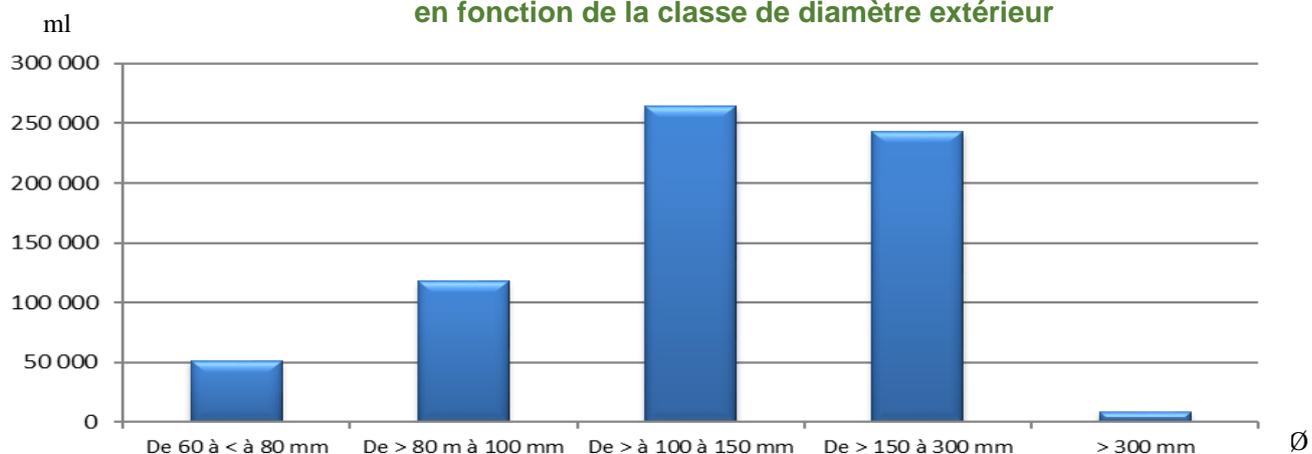


Tableau 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

Diamètre extérieur	Linéaire (ml)	Part (%)
Inférieur à 50 mm	1 505	0,2
De 60 à < à 80 mm	51 436	7,5
De > 80 m à 100 mm	117 840	17,1
De > à 100 à 150 mm	264 357	38,5
De > 150 à 300 mm	243 633	35,4
> 300 mm	8 751	1,3
Total	687 522	100,0

Les rendus suivants illustrent que le réseau de distribution est majoritairement composé de matériaux plastiques (+ de 65 % du linéaire). Au niveau national, cette valeur est proche de 45 %.

Figure 2 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction des matériaux

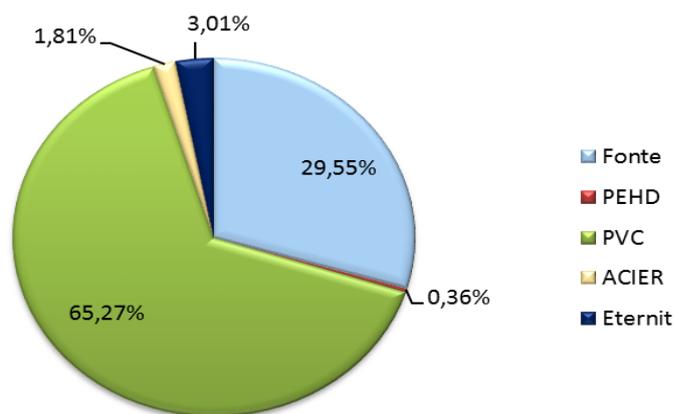
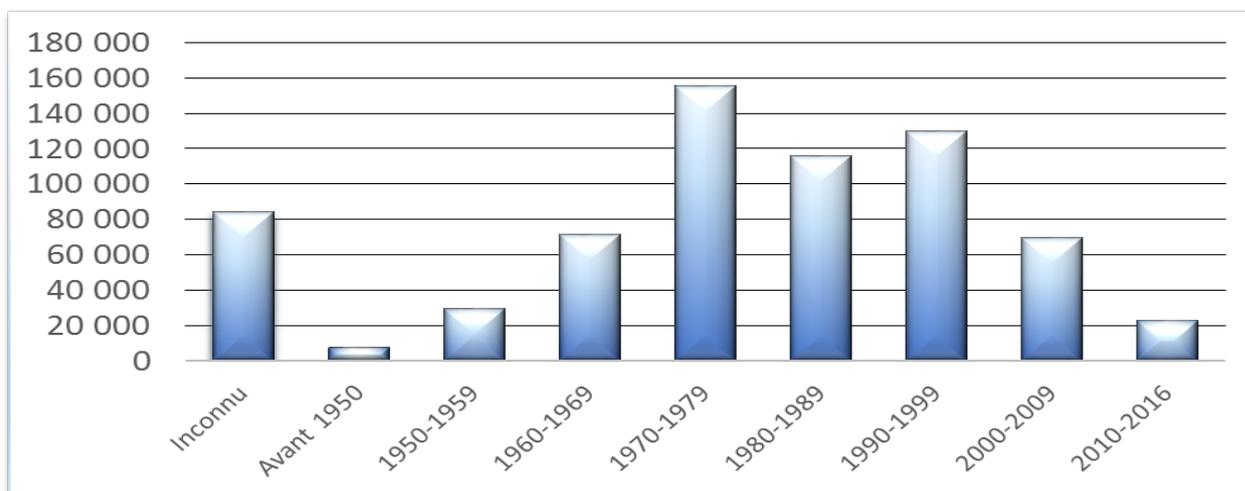


Tableau 2 : Répartition des linéaires de réseau, pour les conduites considérées principales, en fonction des matériaux

Matériaux	Linéaire (ml)	Part (%)
FONTE	203 154	29,5
PEHD	2 444	0,4
PVC	448 750	65,3
ACIER	12 453	1,8
ETERNIT	20 721	3,0
Total	687 522	100,0

Près de 50 % du réseau de distribution à moins de 40 ans. A ce jour, l'âge des réseaux est inconnu pour plus de 10 % du linéaire.

Figure 3 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction l'âge des conduites principales



Sur l'échantillon de l'analyse comparative de le FNCCR la majorité des réseaux au niveau national, a été posée entre 1945 et 1985

c) Investissements réalisés en 2017

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2017 figurent au Compte Administratif 2017.

d) Réalisations budgétaires

Recettes globales

* Recettes d'exploitation	6 794 441,36 €
* Recettes d'investissement	1 528 809,59 €
Total	8 323 250,95 €

Dépenses réelles

* Dépenses d'exploitation :	5 089 539,66 €
* Dépenses d'investissement :	1 617 295,65 €
Total :	6 706 835,31 €

e) Endettement et annuités

* encours de la dette au 31.12.2017	3 939 898,92 €
* montant des annuités (capital + intérêts) :	601 986,32 €
Pour mémoire annuités de 2016	(611 847,91 €)
• en capital :	462 361,32 €
• en intérêts :	139 625,00 €

f) Durée d'extinction de la dette en 2016

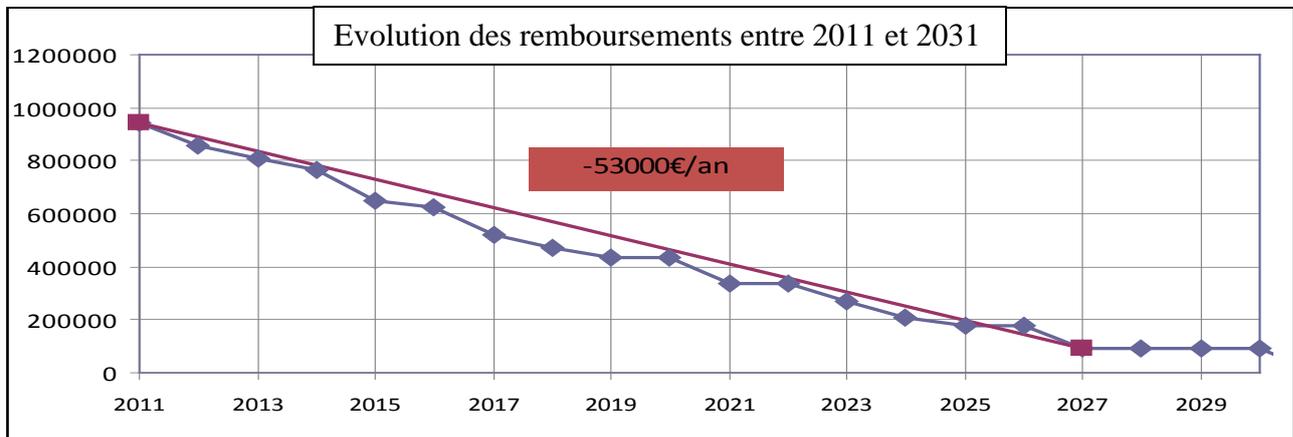
La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service. La dernière annuité a pour échéance l'année 2032.

Données nécessaires au calcul :

- Encours total de la dette au 31/12/2017 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **3 939 898,92 €**
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :
 $8\,323\,250,95\text{ €} - (6\,706\,835,31\text{ €} - 462\,361,32\text{ €}) = \mathbf{2\,078\,776,96\text{ €}}$

En 2017, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 1,90 ans (3 939 898,92 € / 2 078 776,96 €). En 2016, elle s'élevait à 2,25 ans.

Suite à son étude comparative des services d'eau potable, la FNCCR donne, pour l'exercice 2014, une extinction moyenne de la dette de 2,2 ans et une moyenne nationale de 3,2 ans.



La réduction de l'endettement permettra :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

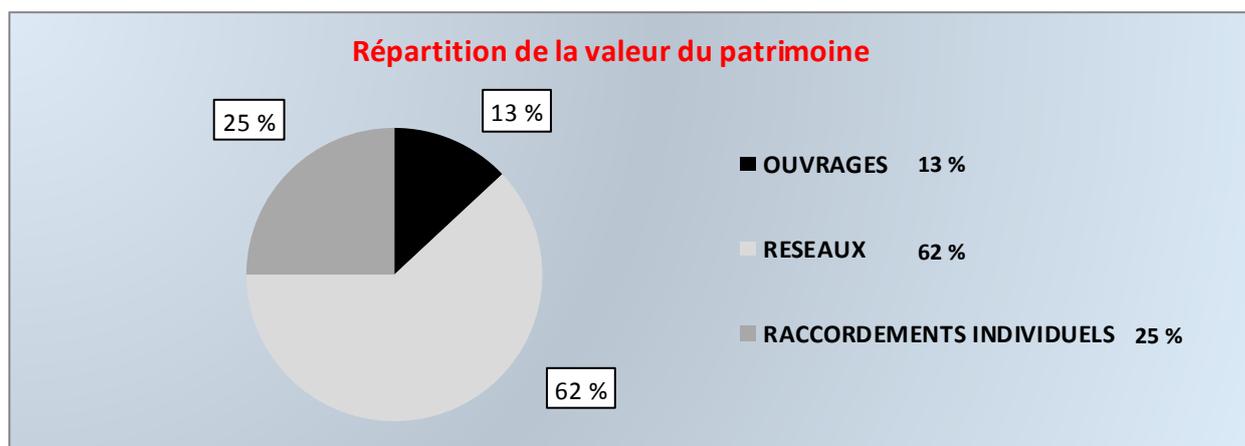
g) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en tenant compte de l'ensemble des ouvrages du SEBVF.

La valeur patrimoniale s'élève à 124 Millions d'€uros, soit environ 3 000 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 2,35 Millions €

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCORDEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	16 683 435 €	76 000 000 €	31 383 300 €	124 066 735 €	2 990 € HABITANT
AMORTISSEMENT	0,16 €/m ³	0,49 €/m ³	0,40 €/m ³	1,04 €/m ³ *	

* à comparer au prix du m³ en 2017 (sur la base de 120 m³/an, y compris abonnement) : 1,674 €/m³



L'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 98/120. A savoir que la FNCCR donne pour l'exercice 2014 un indicateur moyen de 97/120.

h) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1. Le montant facturé au titre de l'année N - 1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Sont exclues les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2016 est de 123 728,00 €TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2016 est de 4 912 200,21 €TTC.

Calcul de l'indicateur : $123\,728,00 \text{ €TTC} / 4\,912\,200,21 \text{ €TTC} = 0,0252$ soit **2,52 %**.

Pour rappel, en 2016 pour l'exercice 2015, cet indicateur s'élevait à 2,86 % (138 500,38 €TTC / 4 841 592,84 €TTC).

Année	Chiffres (TTC)	indicateur
2011	125 866,50 € : 4 130 279,09 €	3,05 %
2012	123 656,08 € : 4 282 438,99 €	2,89 %
2013	112 875,59 € : 4 637 029,03 €	2,43 %
2014	125 078,73 € : 4 997 610,45 €	2,50 %
2015	138 500,38 € : 4 841 592,84 €	2,86 %
2016	123 728,00 € : 4 912 200,21 €	2,52 %

Suite à son étude comparative des services d'eau potable, la FNCCR donne, pour l'exercice 2014, un indicateur de 1,2 %.

Les opérateurs publics dont le recouvrement est effectué par le Trésor Public en totalité sont les plus impactés par cette hausse. Ceci s'explique par les moyens limités dont dispose actuellement le Trésor Public pour procéder au recouvrement.

Alors que les services énergétiques peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, la loi Brottes a créé une particularité pour l'eau. Cette loi votée le 15 avril 2013 et le Décret d'application du 27 février 2014 interdisent toute l'année les coupures d'eau et réductions de débit pour les résidences principales en cas d'impayés. Le 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a attesté la conformité de cette disposition.

ANNEXES

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2017	21
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2017 :	
- Vente d'eau aux particuliers (Volume facturé en 2017)	22
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	23
- Secteur Cité Minière (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)	24
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	25
- Secteur de DELME	26
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	27
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	28
- Secteur de PANGE	29
- Secteur de RÉMILLY	30
- Secteur de SERVIGNY	31
- Secteur de LESSE - CHENOIS	32
• Prix de l'eau par secteur en 2017 :	
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES	33
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	34
- Secteur de DELME	35
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	36
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	37
- Secteur de PANGE	38
- Secteur de RÉMILLY	39
- Secteur de SERVIGNY	40
- Secteur de LESSE - CHENOIS	41
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	42-45
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	46
• Rapport annuel de synthèse sur la qualité des eaux en 2017	47
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2017	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (forages de BASSE-VIGNEULLES et CRÉHANGE)	48
- Unité de Distribution SEBVF 3 (forage de BASSE-VIGNEULLES)	49
- Unité de Distribution de CHENOIS	50

TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.
ANNEE 2017

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	123 781	138 270	14 489	31.12.2016	29.12.2017
FORAGE 605	422 363	899 600	477 237	31.12.2016	29.12.2017
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	209 414	334 468	125 054	31.12.2016	29.05.2017
	0	195 810	195 810	29.05.2017	29.12.2017
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	489 624	1 037 500	547 876	31.12.2016	29.12.2017
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	405 424	933 180	527 756	31.12.2016	29.12.2017
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	488 070	980 430	492 360	31.12.2016	29.12.2017
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	952 529	1 705 060	752 531	31.12.2016	29.12.2017
FORAGE HOLACOURT	436 168	466 141	29 973	31.12.2016	28.02.2017
	0	179 640	179 640	28.02.2017	29.12.2017
TOTAL			3 342 726 m3		

**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS
(Volumes facturés en 2017)**

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2014 publiée au 01/01/2017	VOLUME FACTURÉ			VOLUME TOTAL facturé en 2017
			2017/1	2017/2	2017/3	
BASSE-VIGNEULLES	5 997	16 919	240 245	226 257	232 867	699 369
INITIAL BTB	1					56 213
COURCELLES-CHAUSSY	1 352	3 780	56 244	58 021	64 434	178 699
DELME	1 602	3 423	55 540	56 262	55 810	167 859
LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	2 018	4 513	64 498	68 177	60 237	192 912
MC DO	1					1 496
CORA	3					16 244
SarL SODITHIS	2					5 635
RESTAURANT AUTOROUTE	1					11 294
PANGE	2 394	5 390	84 406	86 596	77 434	248 436
RÉMILLY	1 327	3 161	44 570	46 554	46 313	137 437
SERVIGNY	1 109	2 352	44 585	38 509	46 429	129 523
CITÉ MINIÈRE	1 605		47 942	43 560	57 989	149 491
GUESSLING-HÉMERING	1 084	2 434	35 473	32 413	30 961	98 847
LESSE - CHENOIS	1 143	2 495	37 873	39 830	41 296	118 999
TOTAL	19 639	44 467	711 376	696 179	713 770	2 212 454

Secteur de BASSE-VIGNEULLES

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		2017				2016	2015	
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2017)	2017/1	2017/2	2017/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
BASSE-VIGNEULLES	008	ADELANGE ADELANGE FC	115	215	3 987	3 601	4 313	11 901	11 162	10565	
	029	ARRIANCE ARRIANCE FC	102	215	4 152	3 573	4 116	11 841	11 907	11 794	
	047	BAMBIDERSTROFF BAMBIDERSTROFF FC	499	1 063	13 953	12 838	13 073	39 864	38 564	36 611	
	048	BANNAY BANNAY FC	32	74	737	681	763	2 181	2 081	1 867	
	085	BIONVILLE BIONVILLE FC	172	388	5 265	4 812	5 460	15 537	14 960	13 418	
	105	BOUSTROFF BOUSTROFF FC	65	154	3 094	2 893	3 042	9 029	8 798	7 841	
	115	BRULANGE BRULANGE FC	48	110	1 849	1 546	1 952	5 347	5 496	4 650	
	159	CREHANGE CREHANGE VILLAGE FC	774	4 077	33 418	32 447	31 183	97 048	90 169	80 875	
	190	ELVANGE ELVANGE FC	184	375	7 089	7 040	8 097	22 226	21 392	19 737	
	209	FAULQUEMONT FAULQUEMONT VILLAGE FC	1 757	5 497	84 769	74 678	79 609	239 056	233 980	226 621	
	217	FLETRANGE FLETANGE FC	428	963	14 633	13 666	15 753	44 052	42 402	36 235	
	230	FOULIGNY FOULIGNY FC	105	199	5 006	6 277	4 762	16 045	13 591	13 685	
	276	GUINGLANGE GUINGLANGE FC	151	339	5 880	5 625	5 373	16 878	15 847	16 391	
	284	HALLERING HALLERING FC	63	107	1 615	1 240	1 766	4 621	4 998	3 738	
	297	HARPRICH HARPRICH FC	107	181	3 618	3 373	3 719	10 710	9 384	9 454	
	313	HEMILLY HEMILLY FC	71	145	2 895	3 359	3 683	9 937	9 899	8 443	
	319	HERNY HERNY FC	233	498	7 215	13 222	7 762	28 199	21 761	20 313	
	430	MAINVILLERS MAINVILLERS FC	146	327	4 330	4 053	4 770	13 153	13 127	11 567	
	442	MANY MANY FC	128	302	3 937	3 017	3 565	10 519	10 591	9 571	
	444	MARANGE-ZONDRANGE MARANGE-ZONDRANGE FC	157	326	11 210	7 947	8 218	27 375	28 433	23 574	
	670	THICOURT THICOURT FC	70	147	3 819	3 852	2 700	10 371	11 093	10 683	
	673	THONVILLE THONVILLE FC	24	46	835	694	988	2 517	2 219	2 378	
	679	TRITTELING-REDLACH TRITTELING-REDLACH FC	231	536	7 345	6 944	8 420	22 709	22 009	20 845	
	714	HAUTE-VIGNEULLES HAUTE-VIGNEULLES FC	217	433	6 383	5 666	6 441	18 490	18 040	16 894	
	717	VILLER VILLER FC	118	202	3 211	3 213	3 339	9 763	10 245	10 253	
			TOTAL BASSE-VIGNEULLES	5 997	16 919	240 245	226 257	232 867	699 369	674 130	628 003

ANNÉE 2017

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur DUF CITÉ

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		2017				2016	2015
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2017)	2017/1	2017/2	2017/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
DUF CITES	159	CREHANGE	943		29 886	26 920	37 194	94 000	88 906	79 255
	209	FAULQUEMONT	662		18 056	16 640	20 795	55 491	54 052	49 794
		TOTAL DUF CITE	1 605	0	47 942	43 560	57 989	149 491	142 958	129 049

ANNÉE 2017

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE

(en m3)

Secteur COURCELLES-CHAUSSY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		2017				2016	2015
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2017)	2017/1	2017/2	2017/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
COURCELLES-CHAUSSY	155 200	COURCELLES-CHAUSSY	1 178	3 368	50 619	51 083	57 071	158 773	142 566	139 070
		LES ETANGS	174	412	5 625	6 938	7 363	19 926	19 586	20 155
		TOTAL COURCELLES-CHAUSSY	1 352	3 780	56 244	58 021	64 434	178 699	162 152	159 225

ANNÉE 2017
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)
Secteur DELME

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		2017				2016	2015
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2017)	2017/1	2017/2	2017/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
DELME	010	ALAINCOURT-LA-COTE ALAINCOURT-LA-COTE FC	77	133	1 993	2 109	2 348	6 450	6 763	6 585
								20	51	
	040	AULNOIS-SUR-SEILLE AULNOIS-SUR-SEILLE FC	156	257	3 477	5 318	3 598	12 393	11 416	12 088
								4	235	160
	171	DELME DELME FC	469	1 109	17 409	16 143	15 740	49 292	46 434	51 071
								191	484	214
	182	DONJEUX DONJEUX FC	46	91	1 242	1 104	1 333	3 679	3 557	3 224
									45	-
	231	FOVILLE FOVILLE FC	41	104	1 374	1 359	1 578	4 311	4 966	4 100
									53	51
	349	JALLAUCOURT JALLAUCOURT FC	76	161	2 909	2 751	2 849	8 509	8 785	8 600
									83	101
	354	JUVILLE JUVILLE FC	59	121	2 523	2 455	2 851	7 829	8 560	8 567
								8	121	34
	381	LANEUVEVILLE LANEUVEVILLE FC	116	291	4 103	3 964	4 157	12 224	12 561	12 082
									348	30
	391	LEMONCOURT LEMONCOURT FC	37	75	1 970	2 010	1 948	5 928	6 019	6 360
									-	-
	406	LIOCOURT LIOCOURT FC	66	149	2 534	1 802	2 731	7 067	8 404	7 895
									5	3
	436	MALAUCCOURT-SUR-SEILLE MALAUCCOURT-SUR-SEILLE FC	69	138	2 885	3 883	3 133	9 901	8 885	8 581
								21	24	12
	440	MANHOUÉ MANHOUÉ FC	74	147	1 963	2 004	2 252	6 219	6 186	5 839
									85	7
	472	MONCHEUX MONCHEUX FC	65	149	2 694	2 803	2 877	8 374	8 121	7 709
								23	18	84
525	ORIOCCOURT ORIOCCOURT FC	29	59	1 064	948	1 042	3 054	3 173	2 876	
								167	19	
559	PUZIEUX PUZIEUX FC	92	188	3 687	3 779	3 457	10 923	9 850	10 767	
								96	35	
727	VIVIERS VIVIERS FC	61	126	1 605	1 596	1 779	4 980	5 035	5 561	
								39	38	
737	VULMONT VULMONT FC	27	36	1 017	1 022	905	2 944	2 846	2 876	
								-	9	
755	XOCOURT XOCOURT FC	42	89	1 091	1 212	1 232	3 535	3 280	3 588	
								60	30	
		TOTAL DELME	1 602	3 423	55 540	56 262	55 810	167 859	166 724	169 247

ANNÉE 2017

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE

(en m3)

Secteur GUESSLING-HÉMERING

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		2017				2016	2015
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2017)	2017/1	2017/2	2017/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
GUESSLING-HEMERING	275	GUESSLING-HEMERING	450	934	11 763	11 667	11 038	34 468	34 379	34 026
	549	PONTPIERRE	306	751	13 602	10 717	10 389	34 708	31 215	29 387
	389	LELLING	206	497	5 829	6 203	5 763	17 795	18 003	17 453
	686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	122	252	4 279	3 826	3 771	11 876	12 408	11 952
		TOTAL GUESSLING-HEMERING	1 084	2 434	35 473	32 413	30 961	98 847	96 005	92 818

ANNÉE 2017

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		2017				2016	2015
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2017)	2017/1	2017/2	2017/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1 708	3 811	56 212	59 512	52 396	168 120	160 369	156 937
	762	ZIMMING	310	702	8 286	8 665	7 841	24 792	25 574	22 493
		TOTAL LGV-LES-ST-AVOLD	2 018	4 513	64 498	68 177	60 237	192 912	185 943	179 430

ANNÉE 2017

VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE

(en m3)

Secteur PANGE

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		2017				2016	2015
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2017)	2017/1	2017/2	2017/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
PANGE	037	AUBE	121	260	4 622	2 934	3 166	10 722	11 243	11 078
	148	COLLIGNY-MAIZERY	224	597	7 914	8 233	7 405	23 552	25 326	17 934
	156	COURCELLES-SUR-NIED	514	1 211	15 356	17 225	14 573	47 154	46 148	45 789
	385	LAQUENEXY	467	924	17 876	18 628	18 378	54 882	48 859	52 785
	431	MAIZERROY	167	383	6 955	6 717	6 227	19 899	19 736	20 177
	533	PANGE	418	924	14 284	14 817	12 268	41 369	42 251	42 047
	654	SILLY-SUR-NIED	318	712	11 448	10 742	8 971	31 161	29 542	29 155
	656	SORBHEY	165	379	5 951	7 300	6 446	19 697	18 376	17 775
		TOTAL PANGE	2 394	5 390	84 406	86 596	77 434	248 436	241 481	236 740

ANNÉE 2017

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur RÉMILLY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		2017				2016	2015
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2017)	2017/1	2017/2	2017/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
REMILLY	020	ANCERVILLE	130	284	3 686	3 762	4 163	11 611	11 189	11 458
	057	BECHY	269	619	7 812	7 133	7 688	22 633	22 931	22 447
	572	REMILLY	928	2 258	33 072	35 659	34 462	103 193	105 850	99 645
		TOTAL REMILLY	1 327	3 161	44 570	46 554	46 313	137 437	139 970	133 550

ANNÉE 2017

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

Secteur SERVIGNY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		2017				2016	2015
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2017)	2017/1	2017/2	2017/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
SERVIGNY	055	BAZONCOURT	214	545	7 698	7 447	8 238	23 383	23 093	22 934
	127	CHANVILLE	60	132	2 087	2 028	2 652	6 767	6 922	6 175
	392	LEMUD	206	374	8 197	6 895	7 599	22 691	18 556	18 005
	563	RAVILLE	114	281	3 745	2 885	3 859	10 489	10 768	10 498
	627	SANRY-SUR-NIED	136	306	4 160	3 473	4 122	11 755	11 520	11 038
	648	SERVIGNY-LES-RAVILLE	203	458	11 043	8 528	11 651	31 222	34 530	26 424
	695	VARIZE-VAUDONCOURT	62		2 896	3 017	3 026	8 939	9 149	8 994
	718	VILLERS-STONCOURT	114	256	4 759	4 236	5 282	14 277	14 440	12 938
		TOTAL SERVIGNY-FRECOURT	1 109	2 352	44 585	38 509	46 429	129 523	128 978	117 006

ANNÉE 2017
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur LESSE-CHENOIS

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		2017				2016	2015
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2017)	2017/1	2017/2	2017/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
LESSE-CHENOIS	007	ADAINCOURT	54	121	1 591	1 789	1 958	5 338	5 449	5 167
	027	ARRAINCOURT	65	132	2 180	2 104	1 983	6 267	7 091	6 111
	054	BAUDRECOURT	101	188	3 352	3 510	3 795	10 657	10 432	10 643
	138	CHENOIS	39	73	937	986	1 043	2 966	2 957	2 842
	236	FREMERY	45	72	2 315	2 756	2 503	7 574	7 556	8 554
	293	HAN-SUR-NIED	104	269	3 082	2 959	3 418	9 459	9 539	9 465
	328	HOLACOURT	42	84	1 086	1 248	1 202	3 536	3 605	3 387
	395	LESSE	98	211	3 238	3 077	3 019	9 334	9 668	9 674
	424	LUCY	114	210	4 062	4 665	4 013	12 740	12 310	12 126
	609	SAINT EPVRE	54	169	2 843	2 653	3 132	8 628	8 226	7 755
	698	VATIMONT	150	323	4 389	5 345	5 325	15 059	13 909	14 000
	726	VITTONCOURT	166	389	5 188	5 209	6 139	16 536	15 683	15 633
	728	VOIMHAUT	111	254	3 610	3 529	3 766	10 905	9 838	10 560
			TOTAL CHENOIS	1 143	2 495	37 873	39 830	41 296	118 999	116 263

PRIX DE L'EAU 2017
SECTEUR BASSE-VIGNEULLES

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
8	ADELANGE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
29	ARRIANCE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
47	BAMBIDERSTROFF	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
48	BANNAY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,000 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
85	BIONVILLE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,000 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
105	BOUSTROFF	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
115	BRULANGE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,000 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
159	CREHANGE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
190	ELVANGE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
209	FAULQUEMONT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
217	FLETRANGE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
230	FOULIGNY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
276	GUINGLANGE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
284	HALLERING	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
297	HARPRICH	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
313	HEMILLY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
319	HERNY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
430	MAINVILLERS	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
442	MANY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
444	MARANGE-ZONDRANGE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
670	THICOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
673	THONVILLE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
679	TRITTELING	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
717	VILLER	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €

PRIX DE L'EAU 2017
SECTEUR DE COURCELLES-CHAUSSY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
155	COURCELLES-CHAUSSY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,40 €	0,233 €	0,00 €	1,63 €	3,27 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
200	LES ETANGS	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,54 €	0,233 €	0,00 €	1,77 €	3,41 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €

PRIX DE L'EAU 2017

SECTEUR de DELME

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
10	ALAINCOURT-LA-COTE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
40	AULNOIS-SUR-SELLE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
171	DELME	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
182	DONJEUX	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
231	FOVILLE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
349	JALLAUCOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
354	JUVILLE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
381	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
391	LEMONCOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
406	LIOCOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
436	MALAUCCOURT-SUR-SELLE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
440	MANHOUE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
472	MONCHEUX	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
525	ORIOUCOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
559	PUZIEUX	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
727	VIVIERS	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
737	VULMONT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
755	XOCOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €

PRIX DE L'EAU 2017
SECTEUR de GUESSLING-HÉMERING

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT			
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT	TVA 10%	TTC
275	GUESSLING-HEMERING	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,48 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
389	LELLING	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	2,35 €	0,233 €	0,26 €	2,84 €	4,48 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
549	PONTPIERRE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,08220 €	0,00822 €	0,09 €
686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €

PRIX DE L'EAU 2017
SECTEUR de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €
762	ZIMMING	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,32 €	0,233 €	0,16 €	1,71 €	3,35 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,08220 €	0,00000 €	0,00822 €	0,09 €

PRIX DE L'EAU 2017
SECTEUR de PANGE

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
37	AUBE *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	1,20 €	0,00 €	0,233 €	0,00 €	1,43 €	3,07 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,000000 €	0,00 €
432	COLLIGNY-MAIZERY *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,50 €	0,233 €	0,00 €	1,73 €	3,37 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,26302 €	0,000000 €	0,26 €
148	COLLIGNY-MAIZERY *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,40 €	0,233 €	0,00 €	1,63 €	3,27 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,000000 €	0,00 €
156	COURCELLES-SUR-NIED *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,20 €	0,233 €	0,00 €	1,43 €	3,07 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,000000 €	0,00 €
385	LAQUENEXY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,24 €	0,233 €	0,15 €	1,62 €	3,26 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,000000 €	0,00 €
431	MAIZERROY *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	2,20 €	0,233 €	0,00 €	2,43 €	4,07 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,000000 €	0,00 €
533	PANGE *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,40 €	0,233 €	0,00 €	1,63 €	3,27 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,000000 €	0,00 €
654	SILLY-SUR-NIED *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,10 €	0,233 €	0,00 €	1,33 €	2,97 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,000000 €	0,00 €
656	SORBEY *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	2,10 €	0,233 €	0,00 €	2,33 €	3,97 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,000000 €	0,00 €

* PAS DE TVA SUR ASSAINISSEMENT-MODERNISATION ET PART FIXE

PRIX DE L'EAU 2017
SECTEUR de RÉMILLY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT		TVA 10%	TTC
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT		
20	ANCERVILLE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,49 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
57	BECHY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	1,70 €	0,00 €	0,233 €	0,19 €	2,12 €	3,76 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
572	REMILLY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,49 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €

PRIX DE L'EAU 2017
SECTEUR de SERVIGNY

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR						
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT		TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %	TTC		COMPTEUR			ASSAINISSEMENT			
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT	TVA 10%	TTC
55	BAZONCOURT *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,05 €	0,233 €	0,00 €	1,28 €	2,92 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
127	CHANVILLE *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	1,00 €	0,00 €	0,233 €	0,00 €	1,23 €	2,87 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
392	LEMUD	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,45 €	0,233 €	0,17 €	1,85 €	3,49 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
563	RAVILLE *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	2,50 €	0,233 €	0,00 €	2,73 €	4,37 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
627	SANRY-SUR-NIED *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,20 €	0,233 €	0,00 €	1,43 €	3,07 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
648	SERVIGNY-LES-RAVILLE *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	1,50 €	0,233 €	0,00 €	1,73 €	3,37 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
695	VARIZE-VAUDONCOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,000 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €
718	VILLERS-STONCOURT *	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,50 €	0,233 €	0,00 €	0,73 €	2,37 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €

* PAS DE TVA SUR ASSAINISSEMENT ET MODERNISATION

PRIX DE L'EAU 2017
SECTEUR de LESSE-CHENOIS

CODES INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE					EAUX USEES (Redevances Assainissement)					PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR							
		PRIX BASE HT	REDEVANCES HT			TVA 5,5%	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			T.V.A 10 %		TTC	COMPTEUR			ASSAINISSEMENT			
			POLLUTION	PRELEVEMENT AGENCE	TVA 5,5%			SERVICE COMMUNAL	SERVICE SYNDICAL	MODERNISATION				ABONNEMENT HT	TVA 5,5 %	TTC	ABONNEMENT HT	PART FIXE HT	TVA 10%	TTC
7	ADAINCOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
27	ARRAINCOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
54	BAUDRECOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,000 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
138	CHENOIS	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,000 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
236	FREMERY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,000 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
293	HAN-SUR-NIED	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
328	HOLACOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
395	LESSE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,000 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
424	LUCY	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,000 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
609	SAINT-EPVRE	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,00 €	0,000 €	0,00 €	0,00 €	1,64 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
698	VATIMONT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
726	VITTONCOURT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	
728	VOIMHAUT	1,12 €	0,35 €	0,08 €	0,09 €	1,64 €	0,00 €	0,88 €	0,233 €	0,11 €	1,22 €	2,86 €	0,16898 €	0,00930 €	0,18 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00000 €	0,00 €	

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



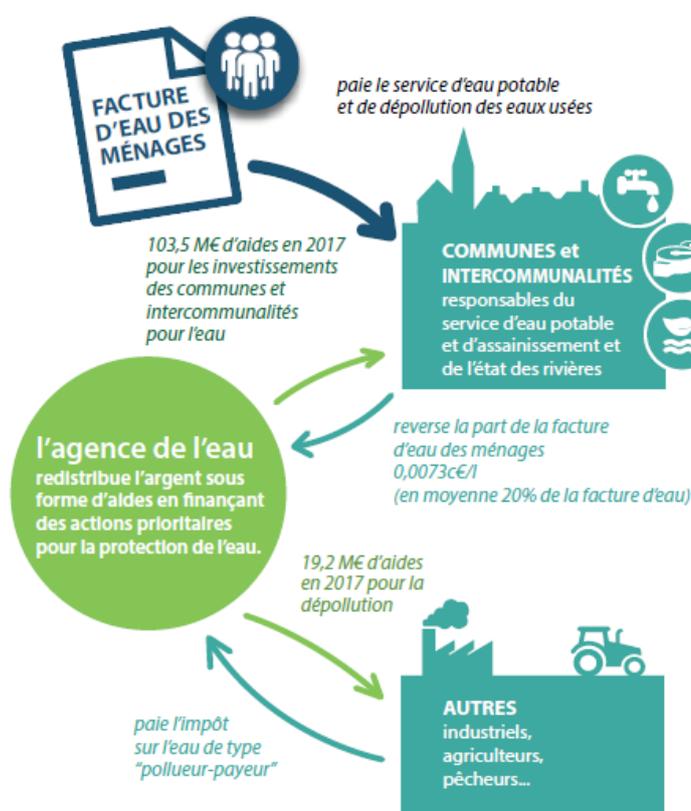
LE SAVIEZ-VOUS ?

Au 1^{er} janvier 2016, le prix moyen de l'eau sur le bassin Rhin-Meuse était de **3,71 € TTC/m³**. Ce prix est stable depuis 3 ans. (estimation AERM d'après l'observatoire national www.services.eaufrance.fr).

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 153,4 millions d'euros dont 131,36 millions en provenance de la facture d'eau.



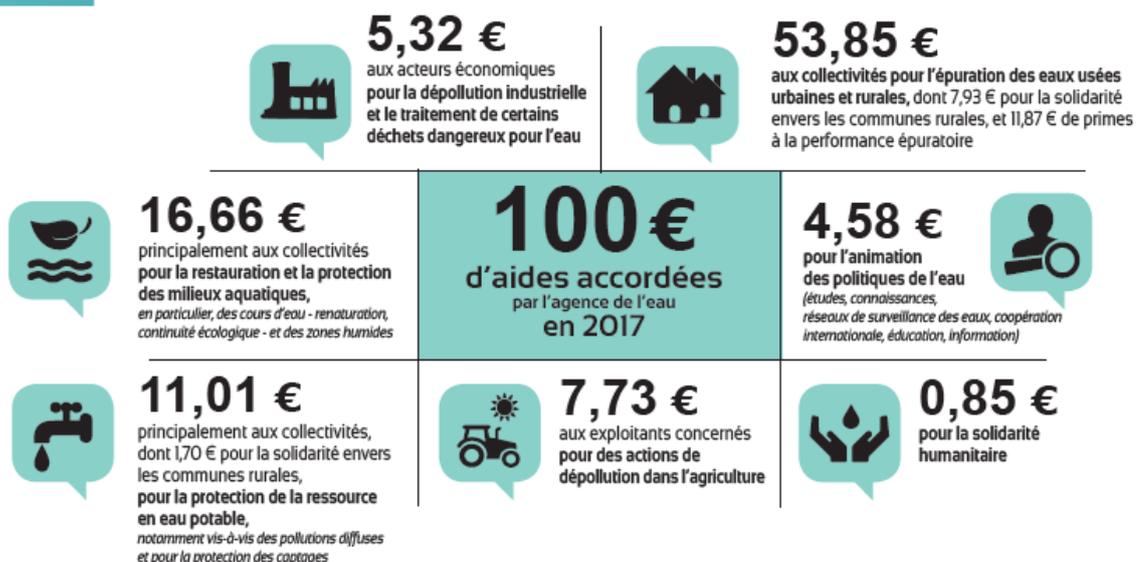
recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2017)

ILS S'ENGAGENT POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

En 2017, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a accompagné plus de 2 000 projets. Parmi eux, **9 actions singulières** ont été nominées au cours de la dernière édition des Trophées de l'eau ; elles sont représentatives des enjeux et des solutions à valoriser. Retrouvez-les **en vidéos sur youtube** / agence de l'eau rhin-meuse.

FÉDÉRATIONS POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE MOSELLE, MEURTHE-ET-MOSELLE ET DES VOSGES

Remettre à neuf le lit du brochet

Menacé par la modification de son environnement, le brochet se raréfie dans la Moselle. Les trois fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de Meurthe-et-Moselle, de Moselle et des Vosges ont pris les choses en main et remettent à neuf les annexes hydrauliques où le brochet aime à se développer.

VILLE DE VITTEL / ASSOCIATION LA VIGIE DE L'EAU (88)

Les Vittelais Hér'eaux de la gestion de l'eau

A la suite d'une enquête complète auprès de ses habitants et commerçants, la ville de Vittel et l'association La Vigie de l'eau ont emmené 8 000 participants dans une grande campagne de sensibilisation innovante et participative.

ASSOCIATION "LES PRODUCTEURS BIO D'ALSACE DU NORD", OBERHOFFEN-SUR-MODER (67)

Le marché bus bio à la conquête de l'Alsace

A bord de leur marché bus, les producteurs bio d'Alsace du Nord apportent l'agriculture biologique à tous : une manière de changer les habitudes de consommation, de consolider la production biologique locale et de préserver les ressources en eau.

CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA HAUTE-MARNE, CHAUMONT (52)

Le chanvre, une bonne alternative agricole

La chambre d'agriculture de la Haute-Marne s'est associée à un acteur économique local et a mobilisé des agriculteurs pour développer la culture du chanvre, favorable aux ressources en eau.

COMMUNE DE HOLVING (57)

Une gestion des eaux pluviales revisitée

Dans le cadre d'un projet de réaménagement du centre-ville, la commune a intégré la gestion des eaux pluviales dans sa réflexion. En choisissant de ne pas les évacuer directement aux égouts, la commune a développé des solutions alternatives favorisant une approche environnementale globale.

VILLE DE METZ (57)

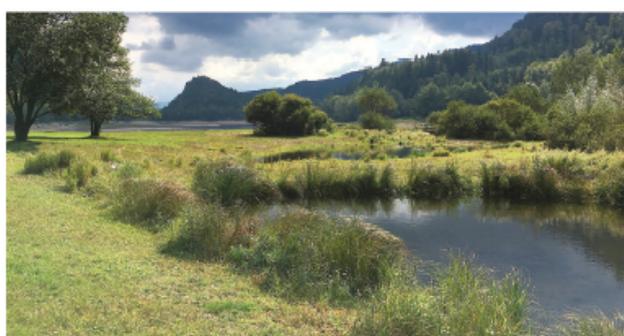
Restauration de la Seille, un lit dans de beaux draps !

Entre le barrage de Magny, au sud de Metz, et l'extrémité nord des jardins Jean-Marie Pelt, la Seille a bénéficié d'un programme de restauration et de renaturation favorable à l'accueil de la biodiversité et en adéquation avec la reconquête de la qualité de l'eau.

ÉMAILLERIE RHÉNANE, INGWILLER (67)

Opération "zéro rejet"

L'industriel a mis en place une installation "zéro rejet" afin de supprimer tout risque de pollution résiduelle du cours d'eau, et réaliser une économie d'eau par recyclage. D'une pierre, deux coups, pour répondre aux besoins environnementaux.



SYNDICAT MIXTE DU BARRAGE DE KRUTH WILDENSTEIN / OFFICE NATIONAL DES FORÊTS, KRUTH (68)

Révolution verte autour du lac de Kruth Wildenstein

En quelques décennies, le lac artificiel de Kruth et ses infrastructures alentour ont dérégulé la biodiversité du site. Aujourd'hui, le syndicat et l'office national des Forêts, réinventent la nature sur ces terres en supprimant un parking et en recréant une prairie humide.

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DE SEILLE ET MOSELLE, NOMENY (54)

De l'herbe pour retrouver une eau de qualité

Confrontée à des problèmes de concentrations en nitrates et pesticides trop importantes dans les sources de ses captages en eau potable, la collectivité a initié un programme d'actions avec les agriculteurs de son secteur. Achat de foncier, remise en herbe... sont les actions qui se sont développées petit à petit.



l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr



Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2018, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, N. Leblanc, agence de l'eau Rhin-Meuse



La qualité des rivières sur Smartphone et Tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement
Flashez directement le QRCode
L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

 LES
AGENCES
DE L'EAU

ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE
EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE





**AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST
DELEGATION TERRITORIALE DE MOSELLE
Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales**

4, rue des Messageries
57045 METZ CEDEX
Standard Régional ARS
Tél : 03 83 39 30 30 - Fax : 03 87 37 56 56
Courriel: ars-grandest-dt57-vsse@ars.sante.fr



PREFECTURE DE MOSELLE

**RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA
QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE
ANNEE : 2017**

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT S.I.E

L'eau distribuée en 2017 par l'unité de distribution du "CHENOIS" a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité fixée pour le paramètre température.

L'eau distribuée en 2017 par l'unité de distribution "SEBVF 2" a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées, à l'exception d'un dépassement de la référence de qualité fixée pour le paramètre fer total.

L'eau distribuée en 2017 par l'unité de distribution "SEBVF 3" a été sur le plan bactériologique d'excellente qualité.
Elle est restée conforme aux exigences de qualité réglementaires sur le plan physico-chimique pour les substances recherchées.

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2018

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 2

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation, de déferri-sation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre d'analyses	Commentaire												
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	73	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	23,48 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>		TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légerement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légerement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>		Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2017 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2017 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2018

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : SEBVF 3

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 7

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de l'agressivité, de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de décarbonatation.

MICROBIOLOGIE	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire												
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	21	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.												
CHIMIE	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire												
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.												
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.												
DURETE (TH) <i>Teneur en calcium et magnésium dans l'eau</i>	23,73 °F	<table border="1"> <thead> <tr> <th>TH</th> <th>0 à 7°F</th> <th>7 à 15°F</th> <th>15 à 30°F</th> <th>30 à 40°F</th> <th>+ de 40°F</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Très douce</td> <td>Douce</td> <td>Plutôt dure</td> <td>Dure</td> <td>Très dure</td> </tr> </tbody> </table>		TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F	Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure
TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F										
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure										
AGRESSIVITE DE L'EAU <i>Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée</i>	2	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Valeur de l'indicateur</th> <th>0</th> <th>1</th> <th>2</th> <th>3</th> <th>4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Eau</td> <td>Entartrante</td> <td>Légerement entartrante</td> <td>A l'équilibre</td> <td>Légerement agressive</td> <td>Agressive</td> </tr> </tbody> </table> <p>En moyenne, l'eau distribuée a été à l'équilibre, c'est-à-dire ni entartrante, ni corrosive.</p>		Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4	Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive
Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4										
Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive										

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2017 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2017 a été de bonne qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX

Qualité de l'eau distribuée en 2017

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

MAI 2018

L'eau du robinet est un produit alimentaire régulièrement contrôlé.

L'Agence Régionale de Santé est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine et de la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions accidentelles. Ce contrôle est complété par la surveillance exercée par l'exploitant.

Les prestations de prélèvement et d'analyse sont confiées au laboratoire agréé Centre d'Analyses et de Recherches (CAR) à ILLKIRCH.

Lors de résultats non-conformes, l'ARS accompagne l'exploitant dans la mise en œuvre de mesures correctives et programme de nouvelles analyses. Si l'eau présente un risque pour la santé des consommateurs, l'ARS en lien avec le Préfet peut demander la restriction des usages de l'eau.

Vous pouvez consulter les résultats du contrôle sanitaire en ligne : www.eaupotable.sante.gouv.fr ou auprès de votre fournisseur d'eau.

Réseau : CHENOIS

Exploitant : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Maitre d'ouvrage : S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT

Nb de captages d'eau : 1

Protection des captages : L'ensemble des captages est protégé.

Nature de l'eau : L'eau utilisée provient d'une ressource souterraine.

Traitement de l'eau : L'eau bénéficie d'un traitement de désinfection (Chloration automatique) et également d'un traitement de déferrisation.

MICROBIOLOGIE

	Nb de non Conformités	Nombre. d'analyses	Commentaire
Escherichia Coli/ Entérocoques <i>Micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux</i>	0	18	L'eau a été de bonne qualité microbiologique.

CHIMIE

	Moyenne annuelle	Limite de qualité	Commentaire
NITRATES <i>Issus de l'agriculture, des effluents domestiques et industriels</i>	0,00 mg/L	50 mg/L	Les résultats ont tous été conformes pour ce paramètre.
PESTICIDES <i>Herbicides, fongicides, biocides...</i> Environ 400 substances sont recherchées périodiquement dans l'eau.	Conforme	0,1 µg/L par substance individuelle	Les pesticides analysés sont conformes en moyenne annuelle à la limite de qualité réglementaire.

DURETE (TH)

Teneur en calcium et magnésium dans l'eau

23,07 °F

TH	0 à 7°F	7 à 15°F	15 à 30°F	30 à 40°F	+ de 40°F
Eau	Très douce	Douce	Plutôt dure	Dure	Très dure

AGRESSIVITE DE L'EAU

Traduit le potentiel corrosif ou entartrant de l'eau distribuée

0

Valeur de l'indicateur	0	1	2	3	4
Eau	Entartrante	Légerement entartrante	A l'équilibre	Légerement agressive	Agressive

En moyenne, l'eau distribuée a été entartrante. Une telle eau peut être à l'origine de dépôts de tartre dans les canalisations et appareils électroménagers.

AUTRES PARAMETRES

Les autres paramètres analysés sont tous restés conformes en moyenne annuelle.

CONCLUSION GENERALE

MICROBIOLOGIE : l'eau distribuée en 2017 a été de bonne qualité.

CHIMIE : l'eau distribuée en 2017 a été non-conforme, en moyenne annuelle, à une ou plusieurs normes de qualité.

RECOMMANDATIONS AUX CONSOMMATEURS :

- Si votre réseau intérieur comporte des canalisations en plomb, il est vivement recommandé de les remplacer
- Avant d'installer un adoucisseur ou tout autre système de traitement de l'eau, assurez-vous auprès de votre fournisseur ou de l'ARS, que la qualité de l'eau le nécessite. Entretenez ou faites entretenir régulièrement ces appareils.
- Seule l'eau froide doit être utilisée pour la boisson ou la préparation des aliments.
- Si, en plus du réseau public d'eau potable, vous utilisez une autre ressource (puits, source, eau de pluie), les réseaux de distribution doivent être physiquement séparés.

En savoir plus sur tous les résultats d'analyse du contrôle sanitaire de l'eau sur www.eaupotable.sante.gouv.fr
Agence Régionale de Santé Grand Est - 3, boulevard Joffre - CO 80071 - 54 036 NANCY CEDEX